

CONSEIL REGIONAL
13 et 14 FEVRIER 2020
COMMUNICATION DU PRESIDENT

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020 s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUINEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 15h30 à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne

GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 17h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la délibération n°19_DAJCP_SECJ_04 du 20 décembre 2019,

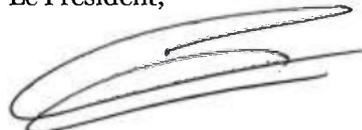
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances et affaires générales du 10 février 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional
Février 2020

**Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa
délégation pour ester en justice**

Par délibération en date du 22 juin 2017, vous m'avez confié, conformément aux dispositions de l'article L. 4231-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir d'intenter au nom de la Région, les actions en justice ou défendre la Région dans les actions intentées contre elle à tout stade de la procédure, et ce, pour tout litige et devant toute juridiction. Cette délibération m'autorise également à me faire assister, le cas échéant, par l'avocat de mon choix.

En application de ces délégations, pour lesquelles le Président doit rendre compte à la plus proche réunion, vous trouverez dans le tableau ci-joint, les éléments d'information relatifs aux contentieux visés par cette délégation.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de ces éléments de procédure.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Conseil régional de février 2020

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
Mme H.	Cour d'appel de Rennes	Cabinet Seban	Appel de la condamnation de la prévenue pour (sous couvert de l'association Yes You Can) escroquerie, tentative d'escroquerie, faux et usage de faux, prononcée par le Tribunal correctionnel de Saint-Brieuc du 8 décembre 2016 (la Région s'est constituée partie civile).	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. G.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Référé mesures utiles	Requête rejetée
SARL BIGOUD GENERATION c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Recours pour excès de pouvoir dirigé contre un refus de subventionner la modernisation d'un bâtiment agricole.	En cours d'instruction
SAS LA MIROITERIE RAUB c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Travaux. Demande d'annulation d'un titre exécutoire délivré par la Région à l'encontre de la société prestataire.	En cours d'instruction
Mme L. N. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet Cloix Mendès et Gil	Jugement du tribunal administratif du 5 décembre 2019 rejetant la demande d'annulation de la décision prononçant la révocation de l'agente	Délai d'appel en cours